



Objectif

Letko, Brousseau & Associés Inc. (« LBA » ou « nous ») est d'avis que les entreprises aux pratiques d'affaires saines, ainsi que les équipes de direction solides caractérisées par une gouvernance robuste et une gestion responsable des facteurs environnementaux et sociaux importants, ont plus de succès et dégagent un meilleur rendement financier au fil du temps. Inversement, les sociétés qui ont de piètres pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance sont vulnérables à des risques et des controverses susceptibles de nuire à leur performance financière.

Conformément à ce principe fondamental ainsi qu'à notre obligation fiduciaire de gérer le capital de nos clients au mieux de leurs intérêts, nous évaluons les principaux facteurs environnementaux, sociaux ou liés à la gouvernance (« ESG ») pour comprendre les risques qu'ils présentent pour les investisseurs. Cette évaluation est intégrée à notre processus de placement et contribue à réduire les risques ainsi qu'à améliorer les rendements pour nos clients à long terme.

La politique d'investissement responsable (la « Politique ») explique comment LBA intègre les facteurs ESG importants dans son processus de placement et ses pratiques de gérance afin d'accomplir ses obligations fiduciaires envers ses clients.

Gouvernance de la politique

La responsabilité de surveiller le respect de la politique incombe à notre Conseil d'investissement.

La révision de la politique relève du Conseil d'investissement. Elle est effectuée régulièrement et au moins une fois par an. Dans le cadre de cette révision, nous évaluons l'efficacité de la politique et déterminons les aspects à améliorer. La mise à jour de la politique vise à faire évoluer nos processus d'une façon qui reflète notre objectif : être un chef de file de l'investissement responsable.

Principes pour l'investissement responsable

En tant que signataires des Principes pour l'investissement responsable (« PRI »), nous nous acquittons de nos responsabilités fiduciaires et nous engageons à respecter les six principes suivants :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.





3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'adhésion et l'application des principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des principes.

Intégration de l'investissement responsable

Notre équipe de placement compte des professionnels spécialisés dans un ou plusieurs secteurs d'activité mondiaux. À notre avis, la spécialisation par secteur facilite notre compréhension des modèles d'affaires, de la conjoncture économique ainsi que des principaux enjeux et tendances propres à chaque secteur dans un contexte international, notamment la détermination et la compréhension des principaux facteurs ESG qui touchent le secteur.

Notre processus de recherche ESG est intégré de façon transparente à notre approche fondamentale. Il incombe à chaque professionnel des placements de scruter les risques et occasions liés aux grands enjeux ESG auxquels fait face chacune des sociétés suivies, puis d'en tenir compte lorsqu'il envisage d'inclure une société dans un de nos portefeuilles. Pour garantir que toutes les questions et controverses ESG clés soient prises en considération, un spécialiste des placements attiré (le « responsable ESG ») soumet chaque société à une vérification indépendante, en consultant notamment les recherches effectuées par un important tiers fournisseur de recherches et de cotes ESG, et s'assure que chaque facteur ESG important a été pris en compte dans l'élaboration de la thèse de placement. Par la suite, le responsable ESG examine l'ensemble des sociétés en portefeuille deux fois par an, en veillant à évaluer l'incidence de tout facteur ESG important apparu depuis le dernier examen sur la thèse de placement.

- **Filtrage**

Même si LBA estime qu'une politique d'intervention est généralement préférable à une politique qui recourt à des filtres pour exclure les sociétés sur la base des risques ESG, nous avons établi une liste de secteurs auxquels nous choisissons de ne pas nous exposer ou dont nous ne voulons pas tirer profit, qui présentent des risques anormaux ou avantagent certaines parties prenantes au détriment des autres. C'est ainsi que nous avons ajusté notre univers de placement pour exclure les sociétés actives dans le tabac, les jeux de hasard, l'extraction du charbon thermique et la pornographie.

Lorsque les risques ESG liés à une société dans laquelle nous pourrions investir sont suffisamment extrêmes pour qu'il soit difficile d'évaluer précisément la valeur intrinsèque de l'entreprise, nous excluons la société des candidates au portefeuille.

Gérance

LBA cherche à être un investisseur actif et préfère intervenir auprès des équipes de direction et des conseils d'administration des sociétés pour influencer sur les résultats, notamment en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Nous encourageons les sociétés dans lesquelles nous investissons ou pourrions investir à





adopter des politiques qui réduisent le niveau de risque ESG et contribuent à améliorer le rendement des placements à long terme.

- **Interventions**

Même si nous recourons parfois au filtrage négatif pour exclure des sociétés d'un portefeuille sur la base de certains risques ESG, une telle approche est beaucoup moins susceptible d'inciter la société à effectuer des changements. Nous croyons plutôt qu'un dialogue actif est plus susceptible d'encourager une société à prendre des mesures face à un enjeu ESG particulier.

Notre processus de recherche sur les placements consiste notamment à rencontrer les équipes de direction et les conseils d'administration des sociétés dans lesquelles nous investissons ou pourrions investir. Dans le cadre de ces discussions, nous cherchons à comprendre comment les sociétés gèrent les enjeux ESG importants et quel effet ces derniers pourraient avoir sur la valeur pour les actionnaires. Nous dialoguons avec les sociétés en portefeuille au moins une fois par an, mais nos interventions sont généralement plus fréquentes. Lors de ces rencontres, nous abordons normalement des sujets tels que les résultats financiers et la performance opérationnelle, en plus des facteurs ESG, dans le but d'évaluer notre thèse et la valorisation à long terme de la société.

Afin de déterminer et d'évaluer les enjeux ESG auxquels fait face une société particulière, nous tenons principalement compte de la performance financière à long terme de la société. Cela dit, notre évaluation de la société n'accorde pas plus de poids aux risques ESG qu'aux autres risques, mais nous restons conscients que les enjeux ESG ont un impact économique.

Nos pratiques d'intervention sont décrites plus en détail dans notre politique d'intervention.

- **Engagement collaboratif**

Bien que la plupart de nos interventions soient entreprises à titre individuel, nous reconnaissons qu'un engagement collaboratif peut augmenter la probabilité d'atteindre le résultat souhaité. Par conséquent, nous envisageons de nous engager aux côtés d'autres investisseurs lorsque nos philosophies d'actionnariat actif et les résultats ESG que nous visons concordent, dans le but d'améliorer les résultats financiers pour nos clients.

- **Vote par procuration**

Nous sommes convaincus que le vote par procuration constitue l'un des droits les plus importants des actionnaires, et nous jugeons qu'il est de notre responsabilité d'exercer ce droit d'une manière qui favorise la bonne gouvernance d'entreprise et des pratiques d'affaires saines. Nous nous acquittons de cette obligation avec la plus grande diligence pour nous assurer que les votes par procuration sont exercés et que les décisions prises représentent les intérêts à long terme des actionnaires.

Nos professionnels des placements prennent toutes les décisions de vote finales à l'égard des sociétés qu'ils suivent, en se conformant à nos Directives de vote par procuration et principes de gouvernance





d'entreprise, après un examen approfondi des documents liés aux procurations et des informations fournies par des fournisseurs de services tiers indépendants.

Avant de décider de voter contrairement à une recommandation de la direction, nous communiquons souvent avec la société pour lui faire part de notre point de vue sur les questions qui nous préoccupent et l'informer de la façon dont nous entendons voter.

Nos Directives de vote par procuration et principes de gouvernance d'entreprise fournissent davantage de détails à ce sujet.

- **Défense des intérêts**

Nous dialoguons avec les gouvernements, les autorités de réglementation et d'autres décideurs sur divers enjeux, notamment les questions ESG. Nous entreprenons ces activités de défense des intérêts directement ou en collaboration avec d'autres et souvent avec la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG), dont nous sommes membres.

Politique sur le climat

Nous appuyons l'Accord de Paris adopté lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris, en France, le 12 décembre 2015. L'objectif primordial de l'Accord de Paris est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels ».

Nous croyons que les changements climatiques représentent un des plus grands défis de notre temps et que l'incapacité à limiter l'augmentation des températures mondiales présente de nombreux risques, y compris pour les portefeuilles de nos clients. Conscients que les changements climatiques présentent un risque pour les placements, nous évaluons ce risque au même titre que les nombreux autres risques de placement lorsque nous prenons des décisions de placement au nom de nos clients.

Comme le précisent les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), les risques liés au climat se divisent en deux grandes catégories :

- les risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone;
- les risques liés aux impacts physiques des changements climatiques.

Lorsque nous évaluons les risques liés au climat des sociétés dans lesquelles nous investissons ou pourrions investir, nous nous attendons des sociétés qu'elles adoptent les pratiques suivantes :

1. S'efforcer d'adopter les pratiques exemplaires du secteur pour atténuer les impacts négatifs des changements climatiques sur leurs activités;
2. Fournir une information claire sur la stratégie d'affaires et la gestion des risques liés au climat, y compris sur leurs objectifs de réduction des émissions de carbone et sur les progrès réalisés en regard de ces objectifs;





3. Publier des rapports basés sur les recommandations du GIFCC.

Comme dans le cas des autres facteurs ESG importants, notre approche de gestion des risques liés au climat privilégie le dialogue plutôt que le filtrage négatif ou le désinvestissement. En intervenant auprès des sociétés, nous cherchons à influencer sur leur performance pour ce qui est de gérer les risques que les changements climatiques représentent pour leurs activités.

Conflits d'intérêts

Nous sommes conscients de nos obligations fiduciaires et de nos responsabilités à titre de mandataires des actifs de nos clients et nous nous visons toujours d'agir au mieux des intérêts de nos clients. Si un conflit d'intérêts surgit entre LBA et un client, nous le divulguerons sans délai et agissons dans l'intérêt du client, ou encore, nous démissionnerons à titre de gestionnaire des placements du client.

De plus, LBA a adopté un Code de déontologie qui énonce les règles de conduite auxquelles notre entreprise doit se conformer et qui servent à gérer les situations susceptibles d'entraîner des conflits d'intérêts. Chaque année, tous les employés doivent attester par écrit qu'ils comprennent et respectent les politiques ainsi que le Code de déontologie de LBA. En outre, LBA s'attend à ce que ses employés se conforment au Code d'éthique et Normes (« Standards ») de conduite professionnelle du CFA Institute.

Rapports

Nous nous engageons à faire preuve de transparence avec les clients et les parties prenantes et à leur faire rapport régulièrement, notamment :

1. En publiant un rapport sur l'investissement responsable;
2. En exposant nos activités de vote par procuration sur notre site Web;
3. En publiant notre rapport d'évaluation des PRI sur notre site Web.

